

sont commis à Montréal. Mais, après tout, quand un bateau arrive à Montréal, il est entré dans beaucoup d'autres ports mondiaux au cours de son voyage, où des vols auraient pu être commis. Si un bateau part de Hambourg et arrête, en cours de route, au Havre, à Londres ou ailleurs, avant d'atteindre Montréal, il est difficile de préciser l'endroit exact où le vol a été commis. Et, franchement, les renseignements, dans ces cas-là, ne sont pas trop précis.

Je dois dire qu'à titre de citoyen de Montréal, je m'oppose personnellement à ce que les débardeurs de Montréal soient toujours blâmés, parce que ces méfaits ne sont pas imputables à eux seuls. Au fait, beaucoup de personnes ont accès au port, notamment les touristes, les camionneurs, bref, plusieurs catégories de personnes, et c'est pour cela qu'il est très difficile de déterminer qui est responsable. Mais le Conseil des ports nationaux est

très conscient du problème, et je peux assurer l'honorable député que s'il compare les chiffres au point de vue tonnage, entre le port de Montréal et les autres ports du Canada, y compris ceux de l'Amérique du Nord et ailleurs dans le monde, le record n'est pas si mauvais que cela.

De toute façon, comme je l'ai dit au début de mes remarques, nous allons faire en sorte que toutes les mesures possibles soient prises pour «contrôler», pour essayer de combattre le problème qui fait perdre des millions de dollars aux expéditeurs et aux marchands de Montréal.

La question que l'honorable député a débattue ce soir sera transmise aux autorités compétentes afin d'éveiller l'opinion publique à ce sujet.

[Traduction]

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 45.)

---